

La caisse maladie "La Jurassienne" a célébré son 25e anniversaire

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura**

Band (Jahr): **42 (1971)**

Heft 7

PDF erstellt am: **16.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-825168>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

En ce qui concerne la réalisation du deuxième tunnel entre Moutier et Granges, il n'est pour le moment pas possible au gouvernement de donner des assurances ni même de donner un délai approximatif. En revanche, le gouvernement est disposé à entreprendre les démarches que M. Haegeli nous prie de faire.

J'ajoute que le 4 mai 1971, M. le député Morand a fait voter à l'assemblée générale de l'ADIJ une résolution demandant le doublement de la voie sur le tronçon Moutier-Longeau. Cette résolution a été acceptée. Pour le moment, le Grand Conseil est invité à se déclarer d'accord que le gouvernement entreprenne des démarches auprès du BLS et de la Confédération afin qu'il soit procédé le plus tôt possible au creusage du deuxième tunnel entre Moutier et Granges.

Le gouvernement accepte le postulat de M. Haegeli.
(Au vote, le postulat de M. Haegeli fut accepté à une grande majorité.)

La caisse maladie « La Jurassienne » a célébré son 25^e anniversaire

C'est à Cortébert, où elle a son siège, que la Caisse maladie « La Jurassienne » a célébré son 25^e anniversaire le samedi 26 juin. Un nombre de délégués record avaient tenu à s'associer à cette manifestation, qui ne réunissait pas moins de 202 participants.

« Vingt-cinq ans au service des assurés et des malades », tel est le slogan sous lequel se déroulèrent ces assises. M. Jean Schaller, de Delémont, présida l'assemblée avec le tact, la maîtrise, la bonne grâce qu'on lui connaît. Il salua les délégués, le Conseil communal de Cortébert, qui était là in corpore, le personnel de « La Jurassienne ». M. Monnier, conseiller municipal, souhaita une cordiale bienvenue à l'assistance au nom des autorités communales et bourgeoises. Il se réjouit que le siège de « La Jurassienne » ait pu être maintenu à Cortébert. Pour marquer ce 25^e anniversaire, il remit au président un présent en espèces au nom de la Municipalité. M. Herbert Landry, maire de La Heutte, en fit autant au nom de la section du Bas-Vallon.

Le rapport de M. Jean Schaller

Le très intéressant rapport présenté par M. Schaller renseigne sur l'activité déployée par « La Jurassienne » au cours de l'année écoulée. En 1970, l'effectif de « La Jurassienne » était de 22 077 membres. Mais, depuis le début de l'année, la caisse a enregistré 1800 nouveaux membres dans de nouvelles collectives conclues avec des entreprises horlogères. Elle pense, à l'occasion de ses 25 ans, atteindre 25 000 membres. Au cours de l'année, « La Jurassienne » s'est vue dans l'obligation d'augmenter les cotisations de l'assurance des frais médicaux et pharmaceutiques. Pour le moment, la situation est stabilisée. Un nouvel ordinateur a été installé, ce qui a occasionné un surcroît de travail et posé certains problèmes. M. Schaller remercia les gérants de section, le personnel de « La Jurassienne », qui s'est dévoué sans compter pour

Nos bons hôtels du Jura

Vous pouvez vous adresser en toute confiance aux établissements
ci-dessous et les recommander à vos amis

BONCOURT	HOTEL-RESTAURANT LA LOCOMOTIVE Salles pour sociétés - Confort	(L. Gatherat) (066) 75 56 63
COURGENAY	RESTAURANT LA DILIGENCE Sa cuisine française	(Jean Cœudevez) (066) 71 15 95
MOUTIER	HOTEL SUISSE Rénové, grandes salles	(Famille M. Brioschi-Bassi) (032) 93 10 37
MOUTIER	HOTEL OASIS Chambres et restauration de 1 ^{re} classe Le rendez-vous des hommes d'affaires et des connaisseurs	(Famille R. Hirt) (032) 93 41 61
LA NEUVEVILLE	HOTEL J.-J. ROUSSEAU Relais gastronomique au bord du lac Mariage, salles pour banquets	(Jean Marty) (038) 51 36 51
PORRENTRUUY	HOTEL DU CHEVAL-BLANC 50 lits - baignoires - douches - ascenseurs - téléphones. Salles pour banquets - conférences - 220 - 60 - 40 places	(C. Sigrist) (066) 66 11 41
PORRENTRUUY	HOTEL TERMINUS Hôtel de 80 lits, avec douches - baignoires - lift Rest. français - Bar - Salle de conférence	(R. Rey) (066) 66 33 71
SAIGNELEGIER	HOTEL BELLEVUE 3 salles pour noces et sociétés 80 lits - douche - baignoires - radio et télévision - tennis Membre de la Chaîne des rôtisseurs	(Hugo Marini) (039) 51 16 20
SAIGNELEGIER	HOTEL DE LA GARE ET DU PARC Salles pour banquets et mariages Chambres tout confort, très tranquilles	(M. Jolidon-Geering) (039) 51 11 21
SAINT-IMIER	HOTEL DES XIII CANTONS Relais gastronomique du Jura	(C. M. Zandonella) (039) 41 25 46

196/B

Loterie SEVA

1 x 120'000

1 x 10'000

1 x 5'000

1 x 4'000

1 x 3'000

Tirage 2 sept.

faire face à la situation. Il rendit tout particulièrement hommage à M. Synèse Jolidon, le très compétent administrateur de la caisse.

M. Jolidon présenta les comptes. La situation financière est saine et répond pleinement aux exigences de l'Office fédéral des assurances sociales. Au cours de 1970, les prestations versées par la caisse s'élevèrent à 6 362 405 fr. M. Charles Mertenat présenta le rapport de la Commission de contrôle qui fut accepté ainsi que les comptes.

La partie commémorative

La partie administrative étant liquidée, M. Schaller passa au deuxième acte : la partie commémorative. A cette occasion, « La Jurassienne » a publié un élégant petit prospectus rappelant les principales dates de son existence et les services qu'elle est à même de rendre aux assurés. En un bref aperçu, M. Schaller retraça l'histoire de la caisse. Celle-ci a été créée le 5 janvier 1946 au Buffet de la Gare de Delémont, sur l'initiative de l'ADIJ. Un recruteur quelque peu optimiste avait annoncé l'adhésion de 5000 membres. En réalité, il n'y en eut que 86 (!), ce qui n'a pas empêché « La Jurassienne » de prendre très rapidement un essor réjouissant. M. Schaller exprima tout particulièrement ses sentiments de gratitude à l'ADIJ, qui ne s'est pas contentée de créer « La Jurassienne » mais lui a apporté son appui moral et, au début, financier également. M. Schaller donna une idée de l'explosion prodigieuse du coût des soins médicaux au cours de ces vingt-cinq dernières années en rappelant qu'au début les cotisations des enfants s'élevaient à 19 fr. 50, celles des adultes à 25 fr. et celles des personnes âgées à 39 fr. 50 par an ! On sait que dans certains cas elles atteignent actuellement un montant identique, mais par mois. « La Jurassienne » a toujours été à l'avant-garde du progrès social. Au cours des ans, elle a pris, la première, de nombreuses initiatives en faveur des assurés. Elle est bien décidée à demeurer une caisse pilote. C'est avec une légitime fierté et satisfaction que « La Jurassienne » entre dans son deuxième quart de siècle. M. Schaller fut vivement applaudi.

Allocution de M. René Steiner

M. René Steiner, président de l'ADIJ, en une brillante allocution, évoqua lui aussi la création de « La Jurassienne ». Un inspecteur de l'Office fédéral des assurances sociales avait, en son temps, fait remarquer au président de l'ADIJ que le Jura était sous-assuré et se classait, sur le plan suisse, en avant-dernière position. L'ADIJ a voulu que le plus grand nombre de Jurassiens possible soit protégé en cas de maladie, d'où sa décision de créer « La Jurassienne ». M. Steiner se réjouit d'avoir pu suivre jusqu'à ce jour l'évolution de « La Jurassienne ». C'est une caisse dynamique, bien équipée, bien dirigée. Au nom de l'ADIJ, M. Steiner remit à la société un très beau tableau du peintre Serge Voissard, représentant un coin de terre jurassienne.

Ce 25^e anniversaire fait bien augurer de l'avenir de « La Jurassienne ». Il fait honneur aussi à ses dirigeants et tout particulièrement à son président, M. Jean Schaller, qui excelle à créer cet esprit d'entente, de cordialité, de véritable mutualité qui demeure l'élément essentiel de toute caisse maladie.